



BULLETIN CLARIFIÉ

Assurance chômage Apprenti 09/01/2018

Le bulletin clarifié pour les apprentis, fait ressortir un doublement de base de cotisation sur l'impression de la cotisation Assurance chômage.

Cela provient du regroupement des cotisations Assurance Chômage et FNGS Apprenti.

Ces deux rubriques de code formule « COTAP » sont par défaut en page « cumul » inscrites comme étant de famille CHOM (Assurance chômage) et d'agrégat CH30 ce qui entraîne ce doublement de base lors de l'édition du bulletin en mode clarifié.

Afin de remédier à cette problématique, il est nécessaire de créer un nouvel agrégat comme indiqué ci-dessous :

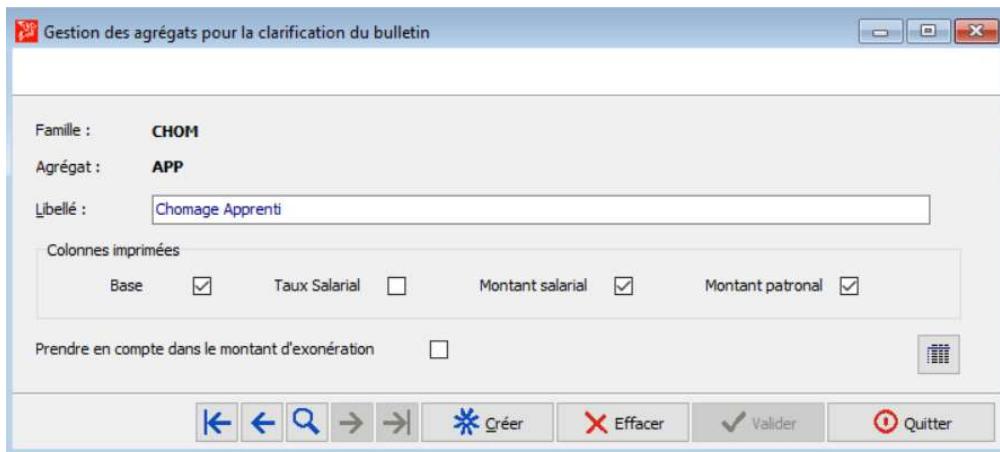
Menu Paie | Gestion des agrégats | Créer

Famille : CHOM (Assurance chômage)

Code agrégat : APP

Libellé : Chômage APPRENTI

Décocher le taux salarial dans les colonnes imprimées



Puis remplacer l'**agrégat CH30** par l'**agrégat APP** dans la page cumuls des 2 rubriques de Pôle Emploi d'assurance chômage et FNGS des apprentis.

